Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213501018-20260115-2026_009-DE

DELIBERATION DOURDAIN 2026-009 CONSEIL MUNICIPAL 15/01/2026

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 15
Présents : 13
Absents : 2
Votants : 15
Nombre de suffrages exprimés Pour : 15 Contre : Abstentions :

Date de convocation
09/01/2026

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, M. MAILLARD Michel.

Etaient présents :
M. MAILLARD Michel, M. BLOT Daniel, Mme COLLAS Céline, M. TROUVE, Mme MARDELÉ Yvonne, M. COLLIN Jean-Yves, Mme FOURCINAIS Annick, M. POSTIC Yann, M. VALLEE Jean-Luc, M. GUY Fabrice, Mme DELANOË Anaïs, Mme MONNIER Delphine, M. ANDRIEU Pierre-Arnaud

Procurations pour absents :
Mme GRÉ Estelle pouvoir à Mme COLLAS Céline
Mme MONNERIE Laëtitia pouvoir à Mme MONNIER Delphine

Était absent(e) et excusé(e) :
Mme MONNERIE Laëtitia, Mme GRÉ Estelle

A été nommé(e) comme **secrétaire** de séance : M. VALLEE Jean-Luc

2026-009 CONVENTION RELATIVE A LA RESTAURATION DES PERSONNELS DU MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

M. le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la restauration des personnels du ministère de l'Éducation Nationale, il est possible de signer une convention entre l'académie et la mairie. Pour chaque repas éligible à la prestation repas, l'académie bretagne, rectorat de l'académie de rennes, versera à la commune une subvention qui compensera la ristourne accordée aux agents sur le prix du repas.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents relatifs à ce dossier

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à DOURDAIN le 27/01/2025
Le Maire,
M. MAILLARD Michel

La secrétaire de séance